

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Gabrielle Simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ae7e069052d5a164f1ebdcc2>

Date d'obtention : 2023-09-05 17:34:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle est la méthode à utiliser lors d'interventions en lien avec la pornographie juvénile dans les écoles. Elle a été approuvée et utilisée à grande échelle. Elle vise la protection de la victime et la sensibilisation des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les étapes en lien avec l'implication de la police selon si c'est des actes malveillants ou non.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Saisir rapidement le cellulaire de l'instigateur afin d'éviter la propagation de la pornographie juvénile. Valider s'il s'agit d'un acte malveillant ou non. S'assurer du bon partage d'informations entre le service de police et l'école.